

## Concept-store 2025 Dossier de Consultation

Installation d'une boutique éphémère dans la Galerie Bas du fort Saint-Jean (FSJ) – Mucem  
Date prévisionnelle d'ouverture : début mai 2025 à début novembre 2025 (dates à préciser)

### Préambule

Musée de société, le Mucem est né d'un projet inédit : la métamorphose du Musée des arts et traditions populaires (créé en 1937 à Paris) en Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem). Issu du premier véritable transfert d'un musée national en région, ce musée ouvre à Marseille en juin 2013. Dès l'année suivante, il entre dans le cercle des 50 musées les plus visités du monde.

Le Mucem se situe sur un site d'exception. À l'entrée du Vieux-Port, le bâtiment J4 (signé par Rudy Ricciotti et Roland Carta) et le fort Saint-Jean (monument historique) accueillent les grandes expositions et les rendez-vous de la programmation artistique et culturelle.

En 2024, 1 300 000 personnes ont visité le Mucem, dont 81 % résidant en France (45,5 % en région Sud, 38 % dans les Bouches-du-Rhône, 29 % à Marseille), pour un âge moyen de 42 ans. 54,5 % des visiteurs sont en « situation touristique ». Les visiteurs étrangers viennent principalement d'Europe.

### Objet

Depuis 2015, le Mucem accueille des boutiques éphémères de type « concept store » ou « pop-up store ».

Cette expérience est renouvelée chaque année avec un occupant différent et disposant déjà, de préférence, d'un espace de vente à Marseille ou dans la région (afin notamment de pouvoir écouler les éventuels stocks restants à l'issue de l'exploitation).

L'objectif n'est pas de recréer une boutique de musée « traditionnelle » (le Mucem dispose déjà d'une librairie-boutique au rez-de-chaussée du J4). Ce concept-store doit contribuer à animer la place du fort Saint-Jean et permettre aux visiteurs et promeneurs du Mucem de découvrir des produits en lien avec le territoire.

#### **Période d'exploitation (dates prévisionnelles) :**

Début mai 2025 à début novembre 2025 (dates à préciser).

#### **Période d'ouverture envisagée :**

L'ouverture et la fermeture de la boutique sont liées aux horaires du Mucem.  
Le Mucem est ouvert tous les jours sauf le mardi.

#### **Horaires prévisionnels :**

De début mai au début juillet 2025, ouverture de 10h à 19h  
De début juillet à fin août 2025, ouverture de 10h à 20h  
De début septembre à début novembre, ouverture de 10h à 19h

Pendant la période estivale, le site connaît une forte fréquentation (entre 100 000 et 120 000 visiteurs par mois), avec un pic entre le 15 juillet et le 15 août (autour de 150 000-160 000 visiteurs). Le Bénéficiaire peut choisir d'avoir des horaires élargis en fonction de la programmation culturelle du Mucem (festivals, cinéma, spectacle etc.). En dehors des vacances scolaires, la fréquentation est plus calme en semaine.

#### **Période de montage envisagée :**

15 jours maximum avant la date d'ouverture du concept-store (hors week-end).

Livraison possible : le mardi (musée fermé au public) et les autres jours uniquement en dehors des heures d'ouverture au public (le matin avant 10h).

### **Emplacement du concept:**

Le Mucem dispose d'un espace dans le prolongement de la Passerelle Saint-Laurent (passerelle qui fait le lien entre le quartier du Panier et le fort Saint-Jean, bâtiment historique du musée). Cet espace présente deux salles en enfilade, chacune disposant d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>.

Le Bénéficiaire pourra occuper plus de 100 m<sup>2</sup> pour mettre en avant sa sélection de produits. Son installation devra être validée en amont, afin de vérifier qu'elle respecte l'ensemble des normes et règlements applicables à un site classé Monument Historique et accueillant du public.

## **Le projet**

Le Bénéficiaire doit être en capacité de :

- Présenter un concept de boutique qui résonne avec la dimension populaire et l'inscription méditerranéenne du musée. La force et l'originalité du concept doit participer au rayonnement de l'établissement. Le Mucem sera sensible à une proposition qui puisse soutenir la communication du musée (online et offline).
- Mettre en avant des produits «art de vivre et lifestyle» autour d'une sélection cohérente, qui permette de susciter l'intérêt des visiteurs, journalistes et influenceurs. Le bénéficiaire devra disposer d'un sourcing de qualité et d'une direction artistique irréprochable.
- La sélection doit s'adapter au plus grand nombre : le Mucem s'assurera que le bénéficiaire propose des produits d'entrée de gamme abordables (entre 3 et 30€) à côté de produits haut de gamme plus onéreux.
- Renouveler son approvisionnement pendant la période concernée, afin de dynamiser / diversifier l'offre jusqu'à la fin de l'exploitation.
- Proposer, le cas échéant, une collection capsule en lien avec la marque Mucem (collab et/ou édition limitée). Il est à noter que toute utilisation commerciale du motif «résille», déclinée de l'architecture du bâtiment J4, est soumise à une redevance spécifique et à l'autorisation des architectes.
- Participer à l'animation du fort Saint-Jean à travers l'actualité de la boutique, en organisant des événements (exemple : lancement de la boutique ou de produits en présence de créateurs). À noter : si des ateliers sont organisés par le Bénéficiaire dans la boutique, ils ne pourront être proposés aux visiteurs qu'à titre gracieux.
- Participer à la communication de la boutique. Plus généralement, le Bénéficiaire devra fournir du contenu numérique au département de la communication du Mucem afin qu'il puisse le relayer sur le site internet et les réseaux sociaux du Mucem.
- Accepter de vendre des affiches et catalogues d'exposition édités par le Mucem.

### **Par ailleurs, le Bénéficiaire devra veiller à :**

- Ne pas faire concurrence à la librairie-boutique déjà installée au sein de l'établissement.
- Ne pas proposer d'activités qui pourraient être assimilées à la programmation culturelle du musée.
- Ne pas proposer de vente d'œuvres d'art originales.

## **Caractéristiques du lieu**

- Bâtiment classé monument historique
- Boutique accessible par un escalier extérieur (accès direct) ainsi qu'un couloir la reliant à la billetterie
- Intérieur composé de 2 salles ayant chacune une superficie de 52 m<sup>2</sup>
- L'espace concédé est aménagé : il comporte les installations électriques nécessaires, des étagères fixes, des petits meubles bas de rangement pouvant être fermés à clé, des présentoirs amovibles (cubes pouvant être assemblés ou dispersés dans l'espace), un meuble de caisse.
- La fourniture et l'installation du matériel de caisse sont à la charge du Bénéficiaire, tout comme la décoration intérieure et extérieure (signalétique, vitrophanie, habillage des volets et des escaliers), dans le respect de l'esthétique et des contraintes du lieu. Le Bénéficiaire s'engage à faire part de ses intentions au service du département du développement des ressources et au service de l'exploitation des bâtiments.
- Pour information, le Mucem supporte les charges relatives à la consommation électrique.

## **Contractualisation**

- Rédaction d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).
- Afin de pouvoir contractualiser, le Bénéficiaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle l'activité est exercée), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET / SIREN – code APE).
- Le Bénéficiaire gère la sélection, la commande et/ou la production, le stockage, ainsi que la vente des produits.
- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le Bénéficiaire verse au Mucem une redevance fixe correspondant à sa durée d'exploitation des espaces, ainsi qu'une redevance variable correspondant à l'ensemble des activités exercées dans l'espace concédé pendant la période d'occupation. La redevance fixe s'élève à 750€ HT / mois ; la redevance variable est déterminée comme suit : application d'un pourcentage de 12% sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au premier euro, entendu comme le total des ventes réalisées par le Bénéficiaire dans le cadre de l'activité autorisée.

# Consultation

Je vous prie de bien vouloir confirmer au Service du Développement des Ressources, par retour de mail (joana.saada@mucem.org, ariel.kenig@mucem.org), votre souhait de participer à ce projet.

Dans l'affirmative, votre proposition est attendue avant le 31 mars 2025 à 10h (envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus). Des visites de repérage peuvent être organisées sur demande.

Votre proposition devra correspondre à l'esprit du concept-store, tel qu'explicité ci-dessus et devra notamment comporter :

- les informations administratives telles que mentionnées dans l'annexe 1 ;
- une présentation de votre structure ;
- une présentation de projets similaires que vous avez conduits (références d'opérations comparables et moyens mis en œuvre à cette occasion) ;
- votre approche du projet de « concept-store » (présentation du projet avec thématique associée)
- Une proposition d'aménagement / d'ambiance / déco envisagée
- une sélection envisagée de produits, ainsi qu'une estimation de leurs prix ;
- le cas échéant, un projet de collection capsule estampillée « Mucem » ;
- une présentation de votre équipe ;
- une présentation de votre stratégie de communication

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner le bénéficiaire de cette AOT ponctuelle.

## **Pour tout complément d'information et organisation de visites de repérage :**

Joana Saada – Coordinatrice du service du développement des ressources  
04 84 35 13 24 – joana.saada@mucem.org

# Annexe 1 – Fiche administrative

## I – Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :

Statut juridique :

Adresse (siège) :

N° TVA Intracommunautaire :

N° SIRET :

Code APE :

Nom du représentant habilité à signer l'AOT :

Fonction du représentant susmentionné :

Coordonnées du représentant (courriel, tel) :

Taille de votre structure (moyens humains) :

## II – Pièces justificatives à fournir au Mucem :

– Extrait KBIS / avis de Siren

– Copie des attestations d'assurance

- Couvrant la structure (assurance professionnelle devant couvrir l'occupation du domaine public)
- Couvrant le personnel
- Couvrant le matériel

Cette assurance doit être valable pendant tout le temps de présence de la structure dans les espaces du Mucem et dans le lieu de présentation. Elle doit prévoir tout dommage corporel, matériel et immatériel et notamment les risques de perte et de vol (du matériel prêté par le Mucem), avec clause de non recours contre le Mucem.

# Annexe 2 – Informations diverses

Concept-store 2021 – Installation « La Boutique d'été »



© Julie Cohen / collectif AZUL